

Janvier 2014

**Evolution des données 2013 de la Centrale des Crédits :
Une légère reprise du crédit à la consommation mais
toujours plus de défauts de paiement**

Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par

Duvivier R. (Economiste)

Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Place Albert 1er, 38
6030 Marchienne-au-Pont
Belgique
Tél.: 071/33.12.59
Fax: 071/32.25.00

Nos dernières analyses portant sur les chiffres de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP)¹ montraient qu'en 2012 tout comme en 2011, la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en règlement collectif de dettes.

En 2013, la conjoncture économique a connu des évolutions mitigées. Le taux de croissance du PIB a été légèrement positif. D'ailleurs, l'indice de confiance des consommateurs a augmenté de manière quasi continue pendant toute l'année 2013. Toutefois, le taux de chômage a augmenté pour passer de 7.6% fin 2012 à 8.4% fin 2013. La reprise économique ne semble donc pas avoir été totalement au rendez-vous en 2013.

Nous pouvons nous demander quelles ont été, dans ce contexte, les évolutions de l'endettement problématique et du surendettement. Dans le texte qui suit, nous analysons les principales données de la CCP disponibles pour l'année 2013. Nous nous demanderons si, oui ou non, les évolutions négatives des années antérieures se sont répétées en 2013. Outre l'analyse des situations d'endettement problématique, nous exposons également quelques statistiques montrant l'évolution des octrois de crédit aux particuliers.

1. L'évolution du nombre de contrats enregistrés

Au cours de l'année 2013, le nombre de nouveaux crédits enregistrés dans la Centrale était proche de 1,4 million d'unités, soit 9.11% de plus qu'en 2012. Ce chiffre de 1,4 million de nouveaux contrats de crédit reste inférieur à la moyenne que nous enregistrions sur la période 2007-2010 qui s'élevait à 1,5 million de nouveaux contrats. Bien que le nombre de contrats octroyés en 2013 soit plus important qu'en 2012, l'année écoulée ne doit donc pas être vue comme exceptionnelle en termes d'octrois de nouveaux contrats. Une légère reprise est toutefois constatée.

Au cours de l'année 2012, 1,3 million de nouveaux contrats de crédit avaient été enregistrés dans la CCP contre 4,2 millions en 2011. Comment expliquer cette évolution importante ? Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire ») n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis décembre 2010, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi et doivent être enregistrés dans la Centrale. Beaucoup de contrats d'ouverture de crédit préexistant ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011. Au cours de 2011, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit enregistrées était proche de 3,2 millions d'unités contre 492.000 nouveaux contrats un an plus tôt. L'année 2011 doit donc s'entendre comme une exception liée à un changement de législation alors que 2012 constitue un retour à la normale.

¹ www.observatoire-credit.be, Analyses et études.

Tableau 1 - Evolution du nombre de nouveaux contrats octroyés (total et par catégorie de contrat)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007-2013
Prêt à tempérament (évolution en %)	500.949 /	539.313 7,70%	525.507 -2,60%	511.228 -2,70%	552.652 8,10%	480.424 -13,10%	511.137 6,39%	/ 2,03%
Vente à tempérament (évolution en %)	208.067 /	187.477 -9,90%	167.936 -10,40%	159.056 -5,30%	134.547 -15,40%	100.444 -25,30%	88.194 -12,20%	/ -57,61%
Ouverture de crédit (évolution en %)	506.060 /	556.744 10,00%	493.617 -11,30%	492.971 -0,10%	3.172.723 543,60%	510.462 -83,90%	538.038 5,40%	/ 6,32%
Prêt hypothécaire (évolution en %)	263.250 /	258.902 -1,70%	290.420 12,20%	350.397 20,70%	402.271 14,80%	321.261 -20,10%	294.785 -8,24%	/ 11,98%
Total des contrats (évolution en %)	1.478.326 /	1.542.436 4,30%	1.477.480 -4,20%	1.513.652 2,40%	4.262.193 181,60%	1.312.591 -66,90%	1.432.154 9,11%	/ -3,12%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Les évolutions du nombre de nouveaux contrats enregistrés varient selon le type de contrat considéré. En 2012, les évolutions allaient toutes dans le même sens : nous constatons une diminution du nombre de nouveaux contrats pour tous les types de contrats de crédit. Qu'en est-il pour l'année 2013 ?

Au cours de l'année 2013, 511 milles nouveaux contrats de prêt à tempérament ont été enregistrés dans la Centrale, soit 6.39% de plus qu'en 2012. Une tendance identique ressort de l'évolution du nombre de contrats d'ouverture de crédit (+5.40%). La vente à tempérament est une forme de crédit de moins en moins octroyée. Comme montré dans le tableau 1, cette évolution semble structurelle : depuis 2007, le nombre de contrats de vente à tempérament enregistrés a diminué de manière continue pour passer de 208 milles nouveaux contrats en 2007 à 88 milles nouveaux contrats fin 2013.

Sans considérer les ventes à tempérament, comment expliquer ces évolutions à la hausse observées pour le crédit à la consommation ? L'indicateur de confiance des consommateurs est légèrement plus élevé en 2013 par rapport à ce que nous connaissions à la fin de l'année 2012. La conjoncture économique s'est en outre légèrement améliorée courant 2013. Bien que la croissance du PIB fût nulle au cours du premier trimestre de cette année, elle a eu tendance à se redresser au cours des 3 autres trimestres. En 2012, par contre, le PIB avait connu une légère décroissance. Or, les octrois de crédit à la consommation ont tendance à suivre les variables conjoncturelles. Il est probable qu'en 2012, au vu de la triste situation économique, de nombreux ménages aient dû reporter des investissements qui nécessitaient la prise d'un crédit. Une partie de l'évolution propre à 2013 pourrait donc également s'expliquer par un phénomène de rattrapage.

Les octrois de crédit à la consommation attestent donc d'une reprise sur ce marché pour 2013. Cette conclusion est-elle transposable au marché du crédit hypothécaire ? La réponse est négative. Courant 2013, 294 milles nouveaux contrats de crédit hypothécaire ont été octroyés, soit 8.24% de moins qu'en 2012. Le tableau 1 montre que l'année 2011 s'est révélée exceptionnelle en matière de crédit hypothécaire. Des aides en faveur d'emprunts dédiés au financement d'investissements sources d'économies d'énergie étaient octroyées de 2009 jusqu'à fin 2011. Ces aides ont conduit à une augmentation continue du nombre de contrats octroyés sur ces trois années. Le chiffre de 402 milles nouveaux contrats pour 2011 s'explique certainement par le fait qu'un grand nombre de ménages ont

souhaité profiter de ces aides « *in extremis* ». Les octrois observés pour 2012 mais aussi pour 2013 témoignent donc plus d'un retour à la normale que d'une crise du marché du crédit hypothécaire. Le nombre de nouveaux contrats pour 2013 est d'ailleurs légèrement supérieur à la moyenne annuelle des octrois des années 2007 à 2010 qui s'élevait à 290 milles contrats.

Le tableau 2 permet de comparer l'évolution du nombre de crédits octroyés au sein de chacune des régions et pour chaque type de crédit. En outre, ce tableau nous permet de connaître l'importance de chaque région dans le total des crédits octroyés en 2013². S'agissant des évolutions observées dans le nombre de crédits octroyés, nous n'observons que peu de différences entre les régions. Toutefois, le recul observé dans les ventes à tempérament a été nettement moins fort en Région wallonne.

Tableau 2 - Evolution et importance du nombre de nouveaux contrats octroyés dans chaque Région (total et par catégorie de contrat)

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	2012	2013	Importance dans le total des crédits octroyés en 2013	2012	2013	Importance dans le total des crédits octroyés en 2013	2012	2013	Importance dans le total des crédits octroyés en 2013
Prêt à tempérament (évolution en %)	39.275 /	41.957 6,83%	8,18% /	223.815 /	237.751 6,23%	46,38% /	219.929 /	232.944 5,92%	45,44% /
Vente à tempérament (évolution en %)	12.899 /	9.969 -22,71%	11,29% /	30.101 /	24.421 -18,87%	27,66% /	57.605 /	53.892 -6,45%	61,05% /
Ouverture de crédit (évolution en %)	71.086 /	72.072 1,39%	13,21% /	267.410 /	267.951 0,20%	49,10% /	195.709 /	205.700 5,11%	37,69% /
Prêt hypothécaire (évolution en %)	24.591 /	22.123 -10,04%	7,48% /	210.041 /	193.590 -7,83%	65,45% /	88.256 /	80.088 -9,25%	27,07% /
Total des contrats (évolution en %)	147.851 /	146.121 -1,17%	10,13% /	731.367 /	723.713 -1,05%	50,17% /	561.499 /	572.624 1,98%	39,70% /

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Ce tableau 2 nous permet également de remarquer que la vente à tempérament est une forme de crédit relativement plus employée par les wallons que par les habitants des deux autres régions. En 2013, 61.05% des nouveaux contrats de vente à tempérament ont été octroyés à des wallons alors que ces derniers ne représentent que 31.7% de la population majeure belge. Bien que de moindre ampleur, des écarts apparaissent également lorsque l'on compare ces 31.7% de majeurs wallons au pourcentage de contrats de prêt à tempérament et d'ouverture de crédit octroyés à des wallons. S'agissant du crédit hypothécaire, ce sont les flamands qui ont tendance à contracter relativement plus de crédit : en 2013, 65.45% des nouveaux contrats de crédit hypothécaire avaient été octroyés à des flamands alors qu'ils représentent 58.3% du total des majeurs. Les bruxellois sont dans une situation intermédiaire. Comparé à leur importance démographique (9,9% du total des majeurs belges), ils ont tendance à contracter moins de crédits hypothécaires et moins de prêts à tempérament mais plus de ventes à

² Nous pouvons comparer les chiffres de la colonne « importance dans le total des crédits octroyés en 2013 » avec la part de chaque région dans la population majeure totale du pays qui est respectivement de 9.9%, 58.3% et 31.7% pour la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne.

tempérament et plus d'ouvertures de crédit. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler que les parties du pays les plus pauvres ont tendance à contracter plus de crédit à la consommation mais pour des montants moyens plus faibles³.

2. Importance et évolution des situations d'endettement problématique

Afin de rendre compte de l'importance et de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement, nous présentons l'évolution de quatre catégories d'indicateurs issus de la Centrale : le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la CCP, le pourcentage des emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant ainsi que le nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes.

2.1. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants

Le tableau 3 montre que depuis 2007, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des Crédits aux Particuliers n'a pas cessé d'augmenter. Fin 2013, 341 milles personnes sont enregistrés dans la CCP pour au moins un défaut de paiement. Ce chiffre a augmenté de 3.42% depuis 2012 et de 22.18% depuis 2007. Bien entendu, la plupart des emprunteurs enregistrés dans la CCP ne sont enregistrés que pour un seul crédit défaillant. Fin 2013, seuls 43.3% des personnes enregistrées dans le fichier négatif de la CCP étaient concernées par plus d'un défaut de paiement. Il est dès lors difficile de considérer que toutes les personnes enregistrées dans la Centrale négative sont en réelle situation de surendettement. Bien que ne recensant pas de manière précise le nombre de surendettés, les statistiques portant sur les défauts de paiement en matière de crédit constituent toutefois de bons indicateurs du phénomène.

Tableau 3 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007 - 2013
Tous types de contrats	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416	22,18%
		2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	3,42%	
Prêt à tempérament	150.826	156.420	167.336	173.165	175.935	176.676	178.164	18,13%
		3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,84%	
Vente à tempérament	40.868	40.093	40.725	41.526	41.753	40.701	39.378	-3,65%
		-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-3,25%	
Ouverture de crédit	138.974	142.117	150.279	157.473	166.624	183.738	197.615	42,20%
		2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	7,55%	
Prêt hypothécaire	36253	36521	38178	38882	40109	41.583	43.574	20,19%
		0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,79%	

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

³ Pour plus de précisions sur ces tendances, nous renvoyons à : Romain Duvivier, 2012, « Crédit et endettement problématique : quelles disparités régionales ? », Les Echos du Crédit et de l'Endettement, n°35, 02/10/2012. Des analyses plus détaillées sont également disponibles sur le site de l'Observatoire (onglet « Analyses et études »).

Il s'avère également intéressant d'examiner l'évolution du nombre de défaillants en fonction du type de contrat. En ce qui concerne les ventes à tempérament, le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué de 3.25% en 2013. Cette évolution est liée au fait que, d'année en année, de moins en moins de contrats de crédit de ce type sont octroyés (voir tableau 1 ci-dessus). Il n'est dès lors pas étonnant que l'on rencontre moins de personnes enregistrées comme défaillantes pour les ventes à tempérament. En ce qui concerne les prêts à tempérament, l'année 2013 a été marquée par une légère augmentation dans le nombre de défaillants. En 2012, nous n'enregistrons déjà qu'une faible augmentation par rapport à ce que nous avons connu dans le passé : +0.4% en 2012 contre une moyenne annuelle de +3.95% pour les années 2008 à 2011.

Tant pour l'ouverture de crédit que pour le crédit hypothécaire, le nombre d'emprunteurs défaillants a augmenté en 2013 et dans des proportions identiques aux années antérieures. Cette augmentation apparaît particulièrement forte pour les ouvertures de crédit. Entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, le nombre de défaillants en matière d'ouvertures de crédit est passé de 183 milles à 197 milles, soit une augmentation de 7.55%. Depuis 2007, le nombre de défaillants en matière d'ouvertures de crédit a augmenté de 42.2%. L'ouverture de crédit est le type de crédit qui a connu l'augmentation la plus forte sur la période considérée (voir dernière colonne du tableau 3).

Une évolution aussi rapide pour les ouvertures de crédit interpelle. Comment l'expliquer ? Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation du nombre total de nouveaux crédits défaillants s'explique principalement par une hausse des nouvelles ouvertures de crédit défaillantes. Entre 2007 et 2013, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes enregistrées annuellement a plus que doublé (+111.3%) alors que les évolutions sont nettement plus modérées pour les autres types de contrats (voir dernière ligne du tableau ci-dessous).

Tableau 4 – Nombre de nouveaux contrats défaillants

	Prêt à tempérament	Vente à tempérament	Ouverture de crédit	Prêt hypothécaire	TOTAL	Part des nouvelles ouvertures de crédit défaillantes dans le total des nouveaux contrats défaillants
2013	36.006	11.846	93.937	13.907	155.696	60.3%
2012	34.069	12.650	92.912	13.254	152.885	60,8%
2011	35.899	12.970	55.958	13.307	118.134	47,4%
2010	38.756	14.148	51.290	14.007	118.201	43,4%
2009	42.191	13.893	48.781	14.459	119.324	40,9%
2008	38.084	14.216	45.156	12.824	110.280	40,9%
2007	36.051	14.534	44.455	12.256	107.296	41,4%
Evolution 2007 - 2013	-0.12%	-18.49%	+111.3%	+13.47%	+45.11%	/

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Quel événement particulier peut expliquer cette forte hausse dans le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes ? Les « petites ouvertures de crédit » étant maintenant enregistrées dans la Centrale, le nombre d'ouvertures de crédit et d'emprunteurs pouvant potentiellement être enregistrés pour un défaut de paiement a considérablement augmenté. D'ailleurs, entre 2007 et 2010, les nouvelles ouvertures de crédit défaillantes représentaient en moyenne 41.7% des nouveaux crédits défaillants.

En 2011, elles représentent 47.4% de ces nouveaux contrats défaillants et plus de 60% en 2012 et 2013. Les évolutions propres aux ouvertures de crédit s'expliquent certainement par l'inscription, au sein de la Centrale négative, de « petites ouvertures de crédit » défaillantes. Dans le passé, ces contrats ne faisaient l'objet d'aucun enregistrement, ni dans le fichier positif, ni dans le fichier négatif.

Le décalage temporel qui apparaît entre la révision de la loi et l'évolution statistique mise en évidence ci-dessus pourrait s'expliquer par le délai nécessaire pour que les prêteurs mettent en place des procédures internes conduisant à la communication à la Centrale des défauts de paiement en matière de ces ouvertures défaillantes qu'il n'était pas nécessaire d'enregistrer dans le passé.

En 2012, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes a augmenté de 66% alors que le nombre d'emprunteurs défaillants pour ce type de produit n'a augmenté que de 10.3%. Cet écart dans les pourcentages nous pousse à penser qu'un nombre important de ces « petites ouvertures de crédit » nouvellement enregistrées dans le fichier négatif sont détenues par des personnes qui étaient déjà enregistrées comme défaillantes pour d'autres ouvertures de crédit. Nous pouvons également penser que pour un grand nombre de ces emprunteurs et en ce qui concerne ces « petites ouvertures de crédit », les conditions du défaut de paiement étaient déjà réunies avant 2012.

Le tableau 5 montre l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants pour chaque région du pays. Alors que, pour 2013, le nombre de défaillants a augmenté dans des proportions proches en Wallonie et en Flandre, l'évolution a été nettement plus marquée à Bruxelles-Capitale. Entre 2007 et 2013, l'évolution du nombre de défaillants a été légèrement plus importante en Flandre qu'en Wallonie. Toutefois, comme nous montrerons au point suivant, les situations d'endettement problématique restent nettement plus fréquentes en Région wallonne.

Tableau 5 – Evolutions régionales du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007 - 2013
Région de Bruxelles-Capitale	33.646	34.917	37.918	40.070	42.071	43.969	46.231	37,40%
		3,78%	8,59%	5,68%	4,99%	4,51%	5,14%	
Région flamande	107.421	110.258	116.284	119.619	124.066	127.732	130.848	21,81%
		2,64%	5,47%	2,87%	3,72%	2,95%	2,44%	
Région wallonne	128.412	129.895	135.175	137.713	140.733	144.627	147.998	15,25%
		1,15%	4,06%	1,88%	2,19%	2,77%	2,33%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous renvoyons le lecteur aux 3 premiers tableaux en annexe (tableaux A1, A2 et A3) afin de comparer l'évolution du nombre de défaillants pour chaque région et pour chaque type de contrat.

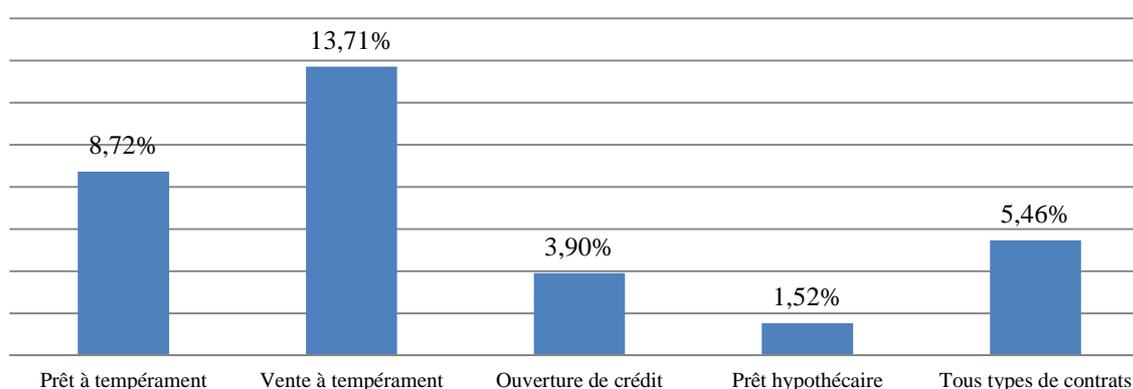
2.2. Le pourcentage d'emprunteurs défaillants

Le pourcentage d'emprunteurs défaillants s'obtient en divisant le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la Centrale par le nombre total d'emprunteurs enregistrés dans le fichier positif.

Cet indicateur alternatif permet, d'une part, de tenir compte du fait qu'au cours des dernières années, nous avons connu une augmentation du nombre d'emprunteurs. Dans une certaine mesure, il apparaît normal que le nombre de personnes en défaut de paiement augmente si le crédit est octroyé à un plus grand nombre de personnes. D'autre part, le pourcentage d'emprunteurs défaillants permet de raisonner en termes relatifs et de plus facilement pouvoir comparer la situation propre à différents types de contrats et à différentes parties du pays. Il est normal qu'au vu du nombre de crédits octroyés, les prêts à tempérament totalisent un plus grand nombre de défauts de paiement que les ventes à tempérament mais qu'en est-il du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour ces deux catégories de crédit ? De même, au vu de l'importance de sa population, il serait normal que la Flandre totalise un plus grand nombre de défaillants que la Wallonie mais qu'en est-il de la comparaison du pourcentage d'emprunteurs défaillants propre à chaque région ?

A la fin du mois de décembre 2013, 5,46% du total des emprunteurs belges étaient enregistrés pour au moins un contrat défaillant non régularisé au sein de la CCP. Le graphique 1 ci-dessous permet de comparer les pourcentages d'emprunteurs défaillants propres à chaque type de crédit et montre que des différences assez nettes apparaissent lorsque l'on compare le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire. Le crédit hypothécaire affiche un pourcentage d'emprunteurs défaillants nettement plus faible que les produits à tempérament : 1,52% pour le crédit hypothécaire contre respectivement de 8,72% et 13,71% pour les prêts et les ventes à tempérament.

Graphique 1 : Pourcentage des emprunteurs belges défaillants (fin 2013)



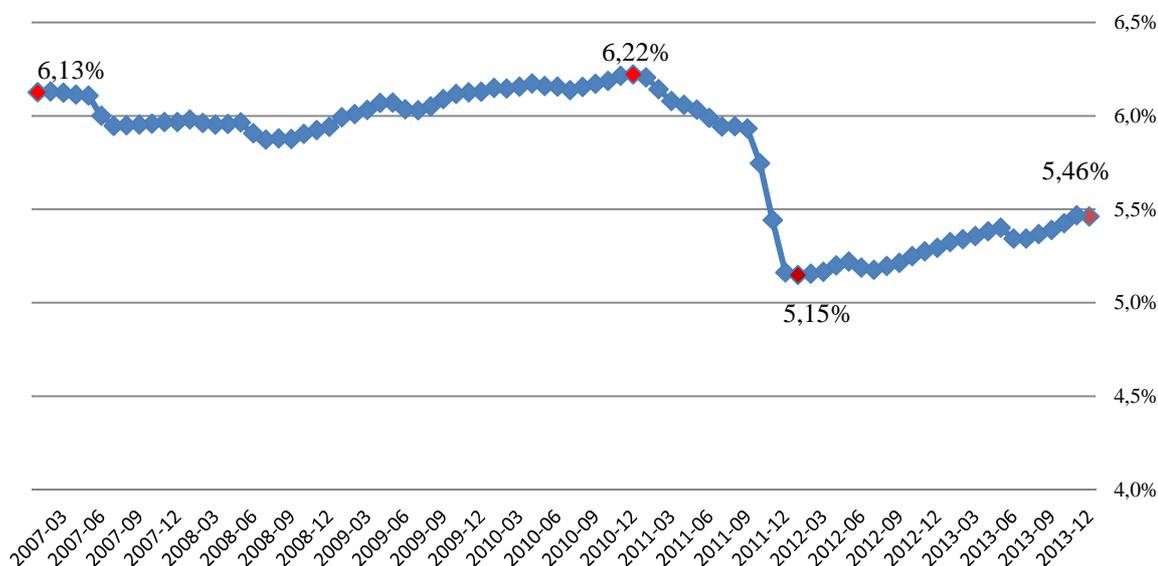
Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique 2 ci-dessous atteste, premièrement, d'une diminution timide du pourcentage d'emprunteurs défaillants jusqu'au troisième trimestre 2008 à partir duquel débute une inversion de tendance. Cette dernière évolution pourrait signifier une hausse des situations d'endettement problématique en matière de crédit suite à la crise. Les autres statistiques utilisées afin de rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique en matière de crédit évoluent elles aussi dans le mauvais sens à partir de fin 2008. Une conclusion similaire ressortait déjà de l'évolution du nombre de défaillants présentée ci-dessus (voir tableau 2).

La diminution importante observée de fin 2010 à fin 2011 s'explique par l'augmentation du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de

crédit ». Au cours de l'année 2013, le pourcentage des emprunteurs défaillants a augmenté pour passer de 5.29% à 5.46%.

Graphique 2 - Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants

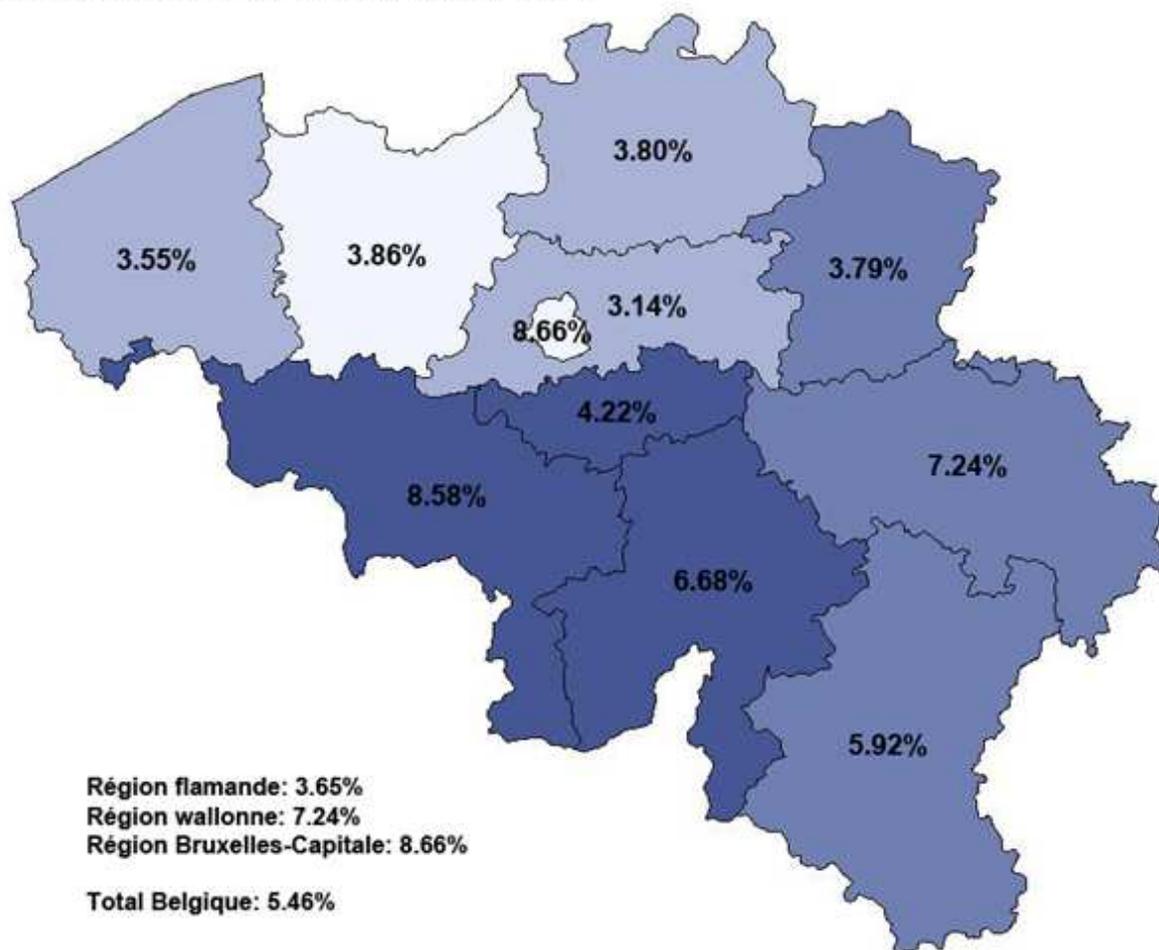


Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Quelle est l'importance des disparités inter- et intra-régionales en termes d'endettement problématique ? La carte 1 ci-dessous montre que le pourcentage des emprunteurs enregistrés pour au moins un défaut de paiement est nettement moins important en Flandre (3.65%) qu'en Wallonie (7.24%) et qu'à Bruxelles-Capitale (8.66%)⁴. Des différences importantes apparaissent également entre les provinces belges. Les Hainuyers sont sans conteste les plus touchés par les défauts de paiement en matière de crédit.

⁴ Données CCP de fin décembre 2011.

**Carte 1: Disparités spatiales en termes d'endettement problématique
(Pourcentage des emprunteurs défaillants, fin 2013)**



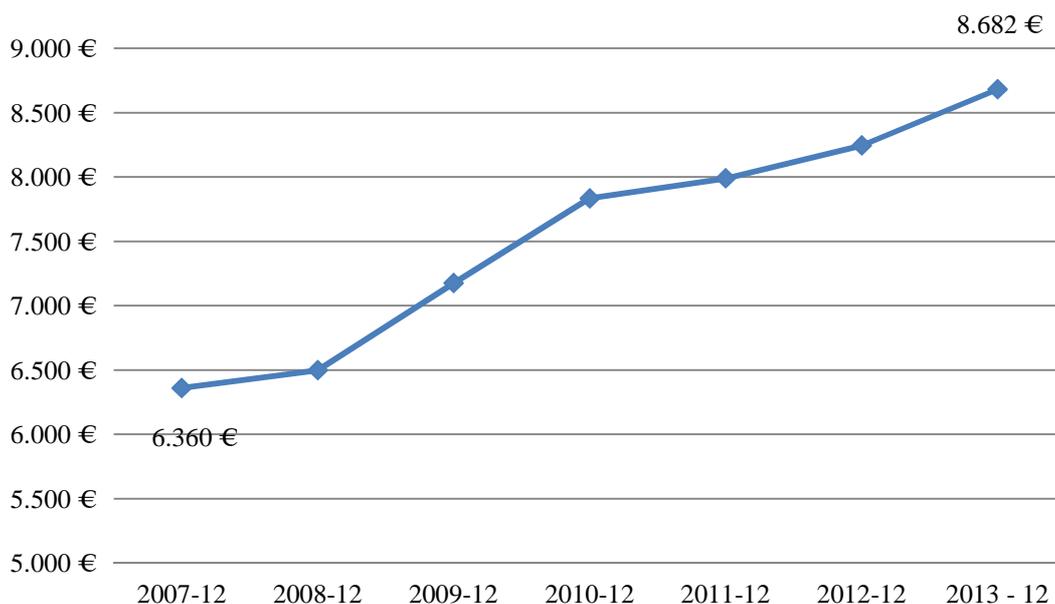
Source : Carte et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique A5 de l'annexe montre l'évolution du pourcentage des emprunteurs défaillants au sein de chacune des régions du pays. L'évolution à la hausse constatée depuis 2012 est nettement plus importante pour Bruxelles-Capitale. En Flandre, par contre, le pourcentage des emprunteurs enregistrés dans la Centrale négative n'a pratiquement pas augmenté depuis le début de l'année 2012.

2.3. Toujours plus de défauts de paiement mais aussi une plus grande difficulté à faire face à ceux-ci !

L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'obtient en divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement. Fin 2013, la CCP renseignait un arriéré total s'élevant à un peu plus de 2,96 milliards alors que 341 milles emprunteurs étaient défaillants. L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'élevait donc à 8.682 euros. Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise. Entre 2007 et fin 2013, le montant moyen de l'arriéré est passé de 6.360 euros à 8.682 euros, soit une augmentation de 36.51%. Cette évolution très rapide de l'arriéré amène à penser que les défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer par les emprunteurs.

Graphique 3 : arriéré moyen par emprunteur défaillant



Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Il est à noter que, pour bon nombre d'emprunteurs défaillants, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, fin 2013 et parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 43.3% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. L'arriéré moyen s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

L'importance de l'arriéré ainsi que l'évolution qu'il a connue au cours des dernières années varient en fonction du type de contrat de crédit considéré. Fin 2013 et en moyenne, l'endettement immédiatement exigible s'élevait à 25.904 euros pour les personnes défaillantes en matière de crédit hypothécaire. Le tableau 6 montre que, depuis fin 2007, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant a augmenté de 81.91% pour le crédit hypothécaire. Cette évolution a été nettement moins rapide si l'on considère le crédit à la consommation. Ces chiffres font penser que l'ampleur des difficultés financières a augmenté relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit hypothécaire. Bien qu'il génère relativement moins de défaillances, le crédit hypothécaire renvoie à des défauts de paiement d'ampleur nettement plus importante que les autres formes de crédit. Ceci est, bien entendu à mettre en rapport avec l'importance des sommes empruntées.

**Tableau 6 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant
(évolutions par type de contrat de 2007- 2013)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Fin 2013	Evolution 2007-2013
Tous types de contrats	6.360 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.245 €	8.682 €	36,51%
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	
Prêt à tempérament	5.843 €	5.988 €	6.399 €	6.665 €	6.791 €	6.963 €	7.048 €	20,62%
		2,48%	6,87%	4,16%	1,88%	2,54%	1,21%	
Vente à tempérament	1.447 €	1.429 €	1.455 €	1.501 €	1.515 €	1.493 €	1.455 €	0,56%
		-1,21%	1,82%	3,10%	0,93%	-1,45%	-2,52%	
Ouverture de crédit	2.134 €	2.169 €	2.267 €	2.390 €	2.486 €	2.500 €	2.399 €	12,43%
		1,68%	4,51%	5,42%	4,02%	0,54%	-4,03%	
Prêt hypothécaire	14.850 €	15.116 €	17.889 €	21.232 €	21.858 €	23.362 €	27.014 €	81,91%
		1,79%	18,34%	18,69%	2,95%	6,88%	15,63%	

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous avons déjà montré que certaines régions du pays sont concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement. Qu'en est-il du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ? Le tableau ci-dessous illustre que, bien que moins fréquents en Flandre, les défauts de paiement de cette partie du pays sont d'ampleur plus importante que ceux du reste du pays. L'arriéré moyen flamand s'élevait à 10.000 euros fin 2013 contre 8.007 euros en Région wallonne et 8.729 euros à Bruxelles-Capitale.

**Tableau 7 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant
(évolutions régionales de 2007-2012)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007-2013
Belgique	6.360 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.245 €	8.682 €	36,51%
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	
Région bruxelloise	5.866 €	6.365 €	7.376 €	8.074 €	8.197 €	8.105 €	8.729 €	48,81%
		8,51%	15,88%	9,46%	1,52%	-1,11%	7,69%	
Région flamande	7.143 €	7.442 €	8.304 €	9.017 €	9.204 €	9.592 €	10.000 €	40,00%
		4,19%	11,58%	8,59%	2,07%	4,21%	4,26%	
Région wallonne	5.961 €	5.897 €	6.387 €	6.999 €	7.194 €	7.495 €	8.007 €	34,32%
		-1,08%	8,32%	9,57%	2,79%	4,18%	6,83%	

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

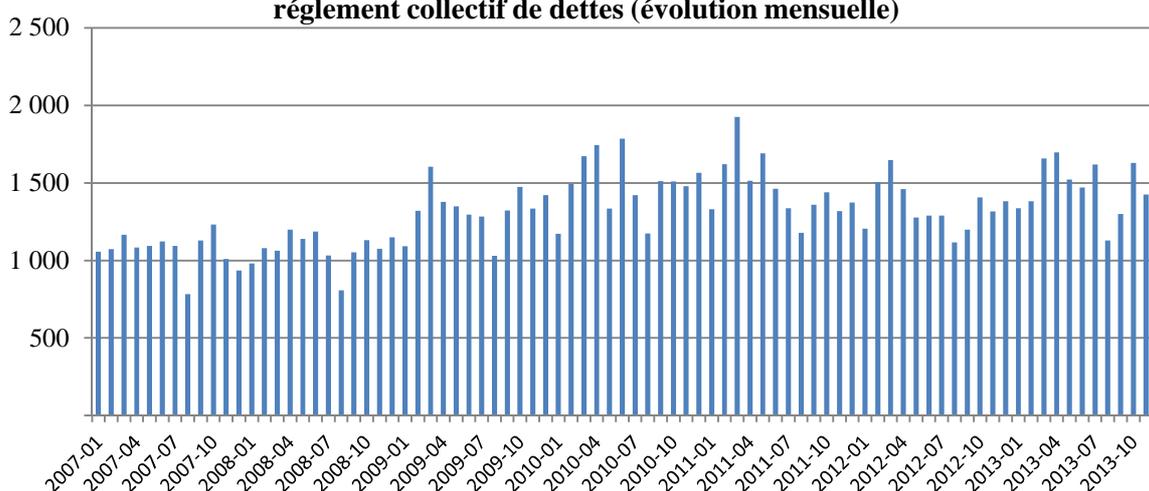
2.4. Les données relatives au règlement collectif de dettes

Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande en règlement collectif de dettes. Lorsque les conditions définies par la loi sont réunies, la demande sera jugée admissible par le juge du Tribunal du travail et fera l'objet d'un enregistrement dans la CCP. Une fois entamée, la procédure de règlement collectif aura pour double objectif de permettre à la personne surendettée de régler ses dettes dans la mesure du possible tout en conservant une vie conforme à la dignité humaine. Certaines données relatives à la procédure en règlement collectif étant comptabilisées dans la CCP, nous y trouvons un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier le surendettement. Fin 2013, 107.103 belges étaient en cours de procédure en règlement collectif de dettes, soit un peu plus de 1% de la population majeure belge.

L'évolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité (voir graphique 5 ci-dessous) donne une indication sur le nombre de nouveaux surendettés. Cette variable est susceptible d'être influencée par la conjoncture économique. Une augmentation du nombre de procédures admises traduit une augmentation du nombre de demandes. A son tour, un plus grand attrait pour cette procédure peut être vu comme le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages.

Le graphique 4 et le tableau 8 ci-dessous montrent qu'en 2009 et plus encore en 2010 et 2011, la moyenne mensuelle des nouveaux avis de règlement collectif de dettes enregistrés dans la Centrale a augmenté. Au cours de l'année 2012, en moyenne, 1.341 nouvelles procédures étaient déclarées admissibles chaque mois par les juges des cours et tribunaux du travail, soit 8.3% de moins qu'en 2011. Cette évolution à la baisse contrastait suffisamment avec ce que nous observions depuis la crise pour conclure à une possible amélioration de la situation en termes de surendettement. Malheureusement, au cours de 2013, nous avons enregistré une moyenne de 1.473 nouvelles procédures, soit autant qu'en 2010 et 2011.

Graphique 4 - Nombre de nouveaux avis d'admissibilité à la procédure en règlement collectif de dettes (évolution mensuelle)



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau 8 - Moyenne mensuelle du nombre de nouvelles procédures

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1.065	1.075	1.326	1.489	1.463	1.341	1.473

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

3. Conclusions et mise en perspective

Nous avons tout d'abord montré qu'une reprise semblait apparaître sur le marché du crédit à la consommation. A l'exception faite des ventes à tempérament qui, de manière structurelle, sont de moins en moins octroyées, les octrois de crédit à la consommation ont bien évolué en 2013. Un total de 1,13 million de nouveaux contrats ont été octroyés en 2013 contre 1,09 million un an plus tôt, soit une hausse de 4.2%. Ces évolutions favorables sont certainement à mettre en lien avec l'amélioration de la conjoncture économique et, plus particulièrement, une croissance légèrement positive ainsi qu'une reprise de confiance chez les consommateurs. Le marché du crédit hypothécaire a, quant à lui, connu un léger recul. Les octrois de crédit hypothécaire restent néanmoins dans des proportions proches de ce que nous avons connu ces dernières années.

Un réel décalage semble cependant exister entre la reprise économique qui semble s'amorcer courant 2013 et les statistiques de la CCP qui affichent toujours une hausse du surendettement. De fait, tant l'analyse des défauts de paiement (nombre d'emprunteurs défaillants, nombre de contrats non-régularisés, arriéré moyen,...) que celle portant sur l'évolution du nombre de nouvelles procédures en règlement collectif nous amènent à conclure qu'au cours de l'année 2013, les situations d'endettement problématique et de surendettement ont continué à devenir plus fréquentes. Il semble que la « reprise économique » précède nettement la « reprise sociale ». Nous remarquons d'ailleurs que, pour l'année 2013, le taux de chômage était toujours à la hausse. En outre, les situations d'endettement problématique ainsi que les nouvelles procédures en règlement collectif qui sont apparues l'année dernière sont certainement à mettre en lien avec des difficultés financières antérieures à 2013.

L'année 2013 se caractérise donc par une reprise des octrois de crédit à la consommation ainsi que par une hausse du surendettement. Ce double constat ne doit pas nous conduire à des conclusions erronées. Il ne faut pas voir de lien direct entre la hausse des octrois de crédits à la consommation observée en 2013 et la hausse des défauts de paiement concomitante. En ce qui concerne les défauts de paiement enregistrés pour des prêts à tempérament en 2013, par exemple, près de 64% de ceux-ci sont apparus plus d'un an après la conclusion du contrat. Peu de défauts de paiement de 2013 sont donc liés à des contrats signés cette même année.

Sans aucun doute, la conjoncture économique détériorée que nous connaissons depuis 2008 explique les difficultés financières rencontrées par les ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement. Les perspectives économiques pour l'année 2014 sont malheureusement en demi-teinte. La reprise économique devrait se renforcer et la croissance du PIB devrait atteindre 1.1% (prévision BNB). Toutefois, l'emploi n'augmentera pas suffisamment pour conduire à un recul du chômage. Le taux de chômage devrait atteindre 8.9% fin 2014 (prévision IRES). La reprise sociale n'étant pas attendue pour 2014, il est peu probable que nous connaissions une réelle diminution de l'endettement problématique et du surendettement dans les prochains mois.

Annexes

**Tableau A1 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP -
Région wallonne**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007 - 2013
Tous types de contrats	128.412	129.895 2,20%	135.175 5,10%	137.713 2,80%	140.733 3,30%	144.627 3,50%	147.998 2,33%	15,25%
Prêt à tempérament	65.426	67.179 3,70%	70.991 7,00%	73.312 3,50%	74.306 1,60%	74.772 0,40%	75.299 0,70%	15,09%
Vente à tempérament	22.874	22.604 -1,90%	22.841 1,60%	23.087 2,00%	23.411 0,50%	22.928 -2,50%	22.316 -2,67%	-2,44%
Ouverture de crédit	67.186	67.632 2,30%	70.584 5,70%	72.539 4,80%	74.970 5,80%	80.921 10,30%	85.211 5,30%	26,83%
Prêt hypothécaire	17.350	17.288 0,70%	18.001 4,50%	18.105 1,80%	18.948 3,20%	19.617 3,70%	20.475 4,37%	18,01%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

**Tableau A2 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP -
Région flamande**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007 - 2013
Tous types de contrats	107.421	110.258 2,20%	116.284 5,10%	119.619 2,80%	124.066 3,30%	127.732 3,50%	130.848 2,44%	21,81%
Prêt à tempérament	62.671	65.108 3,70%	69.985 7,00%	72.231 3,50%	73.563 1,60%	73.835 0,40%	74.241 0,55%	18,46%
Vente à tempérament	11.164	10.785 -1,90%	10.936 1,60%	11.391 2,00%	11.374 0,50%	10.985 -2,50%	10.504 -4,38%	-5,91%
Ouverture de crédit	48.746	50.184 2,30%	53.428 5,70%	56.528 4,80%	60.549 5,80%	66.887 10,30%	71.457 6,83%	46,59%
Prêt hypothécaire	15.584	15.864 0,70%	16.492 4,50%	16.722 1,80%	16.965 3,20%	17.670 3,70%	18.359 3,90%	17,81%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau A3 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région de Bruxelles-Capitale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2007 - 2013
Tous types de contrats	33.646	34.917	37.918	40.070	42.071	43.969	46.231	37,40%
		2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	5,14%	
Prêt à tempérament	17.370	18.415	20.414	21.441	21.675	21.710	21.900	26,08%
		3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,88%	
Vente à tempérament	5.655	5.530	5.843	5.931	5.866	5.727	5.479	-3,11%
		-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-4,33%	
Ouverture de crédit	18.014	18.850	20.470	22.217	24.220	27.102	29.665	64,68%
		2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	9,46%	
Prêt hypothécaire	2.456	2.514	2.774	3.045	3.147	3.165	3.496	42,35%
		0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	10,46%	

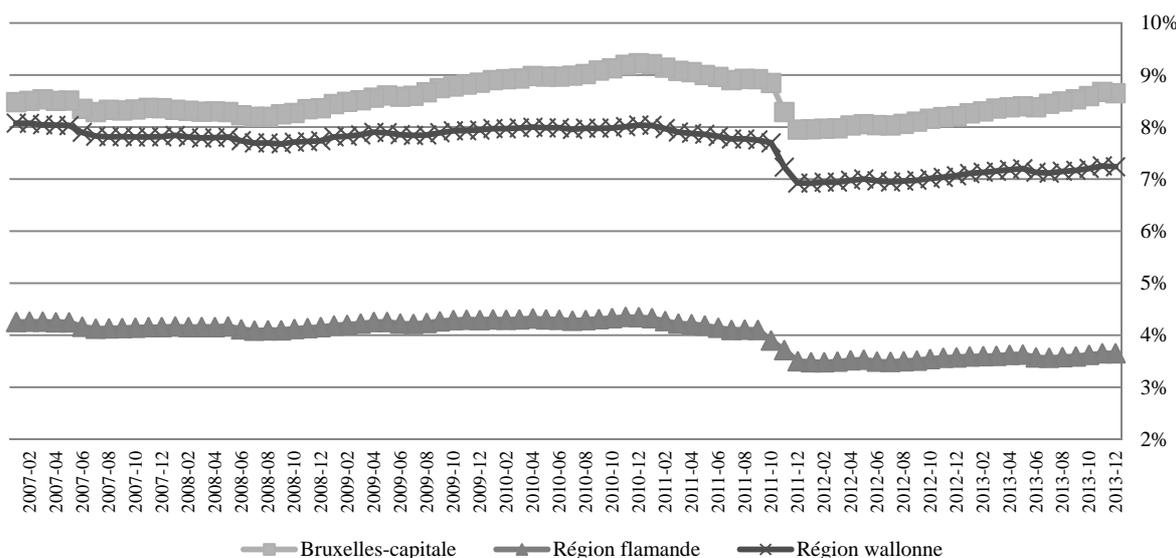
Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau A4 - Disparités spatiales en termes d'endettement problématique (pourcentage des emprunteurs défaillants fin 2013 ; total des contrats)

Province d'Anvers	3,80%	Province du Brabant wallon	4,22%
Province du Brabant flamand	3,14%	Province du Hainaut	8,58%
Province du Limbourg	3,79%	Province de Liège	7,24%
Province de Flandre orientale	3,86%	Province du Luxembourg	5,92%
Province de Flandre occidentale	3,55%	Province de Namur	6,68%
Région flamande	3,65%	Région wallonne	7,24%
Région de Bruxelles-Capitale	8,66%	Total Belgique	5,46%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Graphique A5 - Evolutions régionales du pourcentage d'emprunteurs défaillants



Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)